

# L'action des Femmes au Congrès Radical de Reims

Le parti radical nous a si peu gâtées jusqu'ici que la moindre satisfaction nous apparaît comme un succès, et en vérité nous pensons que le Congrès de Reims nous aura été plus favorable que les précédents.

Tout d'abord le point le plus important : la déclaration du parti s'est prononcée pour l'accession progressive des femmes à la vie politique.

Le Congrès a en effet voté, dans sa déclaration, le paragraphe suivant :

*Dans un pays décimé par la guerre, aux victimes de laquelle nous renouvelons l'assurance de notre respect et de notre affectueuse sollicitude, nous estimons plus indispensable que partout ailleurs la protection de la race : pour cette œuvre, qui exige tant de bonnes volontés, nous demanderons aux femmes leur concours éclairé et bienfaisant et nous les ferons participer effectivement à l'activité sociale par leur accession progressive à la vie politique.*

Certes nos amis pourront trouver qu'il s'agit là d'une mince victoire. Mais ceux et celles qui connaissent l'atmosphère et la composition de ces Congrès estimeront que nous avons quelque raison de nous considérer comme satisfaites puisque les parlementaires radicaux qui sont favorables pourront maintenant agir pour nous sans risquer d'être gênés ou excommuniés ! Cette déclaration répare en quelque sorte le préjudice causé par notre échec au Congrès de 1927 à la Salle Wagram.

Le second point intéressant nous vient de la Commission de propagande qui fit adopter au Congrès la motion suivante :

*Des déléguées d'associations ou clubs féministes seront particulièrement conviées à participer aux débats institués sur les problèmes de politique, d'assistance ou de solidarité sociale au cours des réunions de propagande sus-indiquées en vue de contribuer à l'œuvre d'éducation populaire des auditeurs ou auditrices non encore partisans de l'éligibilité ou de l'électorat féminins.*

Ainsi donc le rapporteur, M. Lucien Bauzin, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a bien voulu reconnaître avec un courage dont nous lui savons gré que l'on pouvait avoir recours à des féministes pour faire l'éducation des auditeurs et des auditrices non encore partisans de l'éligibilité ou de l'électorat féminins.

Voilà qui nous change agréablement : pour une fois, c'est nous que l'on chargera de « faire l'éducation » des électeurs et... des futures électrices. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette occasion de dissiper des malentendus en instruisant ceux qui sont nos adversaires plus par ignorance que par mauvaise volonté.

Souhaitons maintenant que nos amis de province rappellent aux Fédérations radicales par des démarches personnelles le vœu adopté à Reims ; souhaitons même que ce vœu soit repris par tous les groupes politiques sur la demande des femmes des différents partis.

En ce qui concerne les questions sociales, Mme Suzanne Schreiber fit un rapport fort applaudi sur les enfants assistés et ses conclusions furent adoptées à l'unanimité.

1° Que dans tous les départements le placement isolé des enfants assistés soit remplacé par le placement en centre d'élevage ;

2° Que pour unir les efforts de l'Assistance Publique et de l'initiative privée, soient créés à l'exemple des offices départementaux des pupilles de la Nation, des offices départementaux des enfants assistés ;

3° Que pour éviter toute mesure arbitraire envers les enfants assistés, les sanctions disciplinaires ne puissent être prises qu'après approbation de l'Office départemental des enfants assistés.

Le Congrès eut encore à se prononcer sur la question de la réglementation de la prostitution et le vœu suivant fut défendu par le D<sup>r</sup> Rosenthal et par moi-même :

Que cesse la réglementation actuelle inique et illusoire de la prostitution ;

Que la prostitution relève désormais des lois générales du Pays avec répression des délits de racolage et de contamination ;

Que l'Etat cesse d'admettre l'existence des maisons d'indolence, base de la traite des blanches condamnée par la France elle-même dans son action internationale ;

Qu'en conséquence soit adoptée au plus tôt la proposition de loi déposée par M. Justin Godart pour la suppression de la réglementation de la prostitution.

En l'absence de M. Justin Godart qui devait présenter le rapport, cette question fut renvoyée pour étude au Comité exécutif et il est certain que de nouvelles luttes seront à soutenir avant d'obtenir satisfaction. \*\*

Faut-il ajouter qu'une propagande incessante fut faite auprès des parlementaires. M. Cailiaux lui-même déclara devant témoins qu'il trouvait juste que nous exigeions du Sénat une discussion et il s'engagea à ne plus la refuser.

M. Delthil, sénateur du Tarn-et-Garonne, nous promit de se remettre au travail pour préparer une proposition de vote féminin par étapes.

Enfin, signe des temps, Mme Suzanne Schreiber fut nommée vice-présidente du parti radical ; Mme Marguerite Schwab étant encore secrétaire pour une année, il y a par conséquent deux femmes au bureau.

Voilà donc un Congrès et des pronostics encourageants.

Il ne reste plus qu'à obtenir des actes.

C. Brunshvig.

1929 02 11  
n° 910